

sance de cette subvention, qui bien loin de s'augmenter pour chaque municipalité diminue quelque peu chaque année, comme je l'ai déjà expliqué, porte surtout sur l'instituteur. Tandis que toutes les autres dépenses restent à peu près les mêmes ou augmentent, il n'y a guère que le salaire de l'instituteur que l'on paraisse croire assez élastique, pour se prêter à toutes les combinaisons qu'exige l'insuffisance des ressources municipales. Dans chaque municipalité de nouveaux arrondissements se forment chaque année, de nouvelles écoles s'établissent, de nouvelles institutrices sont engagées à des salaires bien minimes, il est vrai; mais il en résulte que la rémunération des autres maîtres ne saurait être élevée, et que le plus souvent elle doit être quelque peu diminuée. On ne saurait concevoir tout le mal qui résulte d'un tel état de choses. L'instituteur se demande pour quelle raison il est le seul homme dans la société qui voie diminuer ou qui, du moins, ne voie pas augmenter ses ressources pécuniaires à mesure qu'il s'épuise à travailler, à mesure qu'il se perfectionne et qu'il rend de plus grands services. Il se décourage, il abandonne sa profession, ou ce qui est encore pis il l'exerce avec indifférence, avec négligence et recule au lieu d'avancer. L'augmentation dans les cotisations semblerait devoir produire une augmentation correspondante dans les salaires des maîtres, et ce serait le cas sans les circonstances que je viens de mentionner. La disposition topographique du Bas-Canada y est pour beaucoup. Il y a peu de villages, et les habitants sont établis sur toute la longueur des concessions; de là l'inévitable multiplicité des écoles. Tous les pères de familles étant tenus de payer non seulement la cotisation foncière mais encore la rétribution mensuelle, chacun acquiert par là le droit d'avoir une école assez rapprochée de sa demeure pour pouvoir y envoyer ses enfants sans trop d'inconvénients; et comme le système est électif, il a aussi, par là, les moyens de faire valoir ce droit.

Il est difficile cependant que l'on puisse espérer une bien grande augmentation dans les cotisations pour les années prochaines. Avec la meilleure volonté il est évident que les municipalités ne peuvent guère faire plus qu'elles ne font aujourd'hui; le seul moyen de les y engager serait d'augmenter la part revenant à chacune d'elles en proportion des sacrifices qu'elles feraient, et c'était l'attente générale lors de la passation de la nouvelle loi, qui les invitait à se cotiser jusqu'au double de leur part de subvention, en leur en donnant la faculté. Il n'est pas hors de propos d'observer ici que la restriction qui existe encore quant aux cotisations spéciales pour construction de maisons d'école devrait disparaître comme on a fait disparaître celle qui limitait la cotisation foncière au chiffre de la part de la subvention.

Si j'insiste si fort sur la nécessité d'augmenter le salaire des instituteurs, ce n'est certainement point que je considère que là soit toute la question de l'élévation de cette classe d'hommes utiles dans l'échelle sociale, mais c'est le premier échelon à gravir dans notre société telle qu'elle est constituée, et sans celui-là les autres seront difficilement atteints. Il est cependant des conditions de progrès qui reposent sur des motifs plus nobles et plus élevés. Celles-là n'ont pas été négligées.

Des associations d'instituteurs ont été formées pour chaque circonscription des écoles normales. Elles ont été divisées en sections par chaque district d'inspection. Déjà plusieurs sections sont organisées, et les associations elles-mêmes ont déjà eu bon nombre de conférences où des discussions, des lectures utiles et intéressantes ont eu lieu. Des talents et des aptitudes jusqu'ici inconnues ont été révélés, un esprit de corps tend à se former, l'union qui fait la force tend à s'établir, et je connais peu de moyens plus propres à relever l'instituteur à ses propres yeux et aux yeux du public, tout en augmentant la mesure de ses connaissances et sa sphère d'action et d'utilité. Il faudrait à ces associations une subvention qui leur permit de se former des bibliothèques de sections quoique les bibliothèques des écoles normales soient mises à leur disposition. Le *Journal de l'Instruction Publique* et le *Journal of Education* sont aussi deux moyens de culture intellectuelle et morale des plus puissants et j'ai tout fait pour les rendre aussi intéressants qu'il m'a été possible. Là encore il est à regretter que la subvention ne soit pas assez élevée pour permettre d'envoyer ces journaux gratuitement à chaque école.

La concurrence que font les instituteurs et les institutrices peu habiles aux bons maîtres, l'engagement des instituteurs fait littéralement aux rabais, comme cela s'est pratiqué dans quelques municipalités, lesquelles ont été, il est vrai, menacées de la confiscation de leur part de la subvention si elles continuaient à en agir ainsi; toutes ces graves difficultés seraient encore évidemment augmentées si l'on nommait dans chaque comté des bureaux d'examineurs revêtus de tous les pouvoirs que leur accordent les lois maintenant en force. J'ai appelée particulièrement l'attention de la législature sur ce sujet dans mon rapport de l'année dernière, et

je n'ai vu aucune raison de modifier l'opinion que j'ai émise à ce sujet. Il est urgent toutefois que ce point soit décidé, car il est nécessaire, si l'on n'adopte point le système que j'ai suggéré, qu'il soit pris quelque autre mesure qui pourvoie à un meilleur système d'examen pour l'admission à l'enseignement que celui qui existe aujourd'hui.

Je résume :

Il résulte de tout ce que je viens de dire qu'il est nécessaire : 1o. D'assurer les subventions de l'éducation supérieure, indépendamment des revenus des biens des Jésuites et de la subvention des écoles communes, ce qui laisserait pour ces dernières l'allocation additionnelle annuelle intacte et permettrait d'augmenter la subvention de chaque municipalité; 2o. De réorganiser et de réglementer l'inspection des écoles et l'examen pour l'admission à l'enseignement; 3o. De pourvoir à la rédaction et à l'impression de livres pédagogiques; 4o. D'établir un dépôt semblable à celui du Haut-Canada pour les écoles et les bibliothèques de paroisse; 5o. D'augmenter la subvention des écoles normales.

On pourra peut-être trouver étrange que dans l'état actuel des finances du pays, j'insiste autant sur des mesures qui exigent une augmentation de dépenses. Je répondrai qu'heureusement le Canada s'est trop avancé dans la noble cause de l'instruction publique pour pouvoir reculer. On a pu discuter si un gouvernement devait prendre ou ne pas prendre l'instruction du peuple entre ses mains; mais s'il s'en charge, il n'y a pas deux manières pour lui de s'acquitter de ce devoir. Tous les jours, même dans les circonstances les plus difficiles, on entreprend les travaux publics les plus gigantesques et les plus coûteux en vue des profits que la province, comme société humaine, en retirera, sans s'occuper si le trésor en recevra jamais rien d'équivalent à ce qu'il aura dépensé. On dit, avec raison, qu'il faut ouvrir des routes à notre commerce et à notre industrie; est-il quelqu'un qui oserait dire qu'il n'est pas également important, même au point de vue de nos intérêts matériels, de frayer la voie de l'avenir à l'intelligence de la nouvelle génération?

Persuadé qu'un gouvernement et une législature, qui ont déjà fait de si grandes choses, ne reculeront pas dans cette tâche si belle et si nécessaire, c'est avec la plus grande confiance que je vous soumetts les réflexions qui précèdent; et je puis vous assurer que, quelque surcroît de travail et de responsabilité qui puisse résulter de l'exécution des réformes que je recommande, vous me trouverez toujours disposé à m'en acquitter dans l'humble mesure de mon aptitude et des forces que la Providence daignera m'accorder.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très obéissant serviteur,

PIERRE J. O. CHAUVEAU.

Revue Bibliographique.

Theory and practice of teaching, or the motives and methods of good School-Keeping, par M. David V. Page, A. M., 1 vol. in-8, New-York, 1856.

(Suite et Fin.)

Nous ne sommes pas de ceux qui, comme M. Page, croient que pour maintenir la discipline dans une école il faille, avant tout, avoir recours à des punitions corporelles; le fouet ou la verge sont des instruments inutiles entre les mains du maître qui n'a que ce moyen de persuasion à mettre en pratique; qu'il établisse plutôt son autorité sur la base solide de l'amour qu'il aura su inspirer aux enfants; mais s'il ne peut y réussir, nous lui conseillons franchement de renoncer à une carrière que des déceptions continuelles lui rendraient insupportable. On l'a dit et redit: le cœur de l'enfance se laisse prendre volontiers à tout ce qui le captive; et le véritable instituteur est celui qui, pour faire régner l'ordre dans son école et voir ses efforts couronnés de succès, sait réveiller cet organe généreux.

Pour s'acquitter convenablement des fonctions qu'il s'impose, l'instituteur doit prendre des précautions pour sa santé. C'est un bien précieux qu'il faut bien se garder de perdre quand on le possède. L'homme qui jouit d'une bonne santé, dit un auteur, est heureux, gai, content; il se console avec facilité, n'est contrarié de rien, n'a que des passions douces; il est aimant, bon ami, bon père, bienfaisant, généreux. L'exercice et un régime de vie méthodique sont deux moyens propres à la conserver. L'exercice est une des conditions essentielles de la santé. Nul n'en a plus besoin que l'instituteur. A de certaines heures, quand l'épuisement, favorisé